

(N<sup>o</sup> 23.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1869.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1869.**

*(Voir les Nos 102 et 126 de la Chambre des Représentants, session 1867-1868,  
et le n<sup>o</sup> 19 du Sénat.)*

---

Présents : MM. MALOU, BISCHOFFSHEIM, le Baron GRENIER, le Baron VAN  
CALOEN, FORTAMPS et ZAMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1869 s'élève à la somme de  
fr. 4,390,897-25.

Il présente une augmentation de fr. 4,498-25 sur celui de 1868, que votre  
Commission des Finances trouve justifiée par la note préliminaire et expli-  
cative jointe au Projet de Loi.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous  
proposer l'adoption de ce Budget.

*Pour le Président,*  
Baron GRENIER.

*Le Rapporteur,*  
ZAMAN.